



7 NEGOCIATION D'UN ACCORD PLURIANNUEL SUR L'AVENIR DE RENAULT EN FRANCE

UN CHANTAGE À LA SIGNATURE !



Les débats de ce cycle de réunion ont débuté par une injonction de la Direction Générale qui choque uniquement la CGT :

« Nous ne sommes pas là pour débattre et commenter la stratégie du Groupe, mais pour accompagner socialement la stratégie "Renaulution" ».

Le fil rouge de ces discussions a été le chantage à l'activité et à l'emploi !

Nous sommes dans une contradiction complète concernant l'intérêt et le rôle d'une entreprise :

✓ La direction défend un système dont la seule ambition est de réaliser des profits pour quelques nantis, en exploitant sans vergogne les travailleurs.

✓ **La CGT défend l'entreprise comme un bien commun, contributrice sociétale (instruction, éducation, santé, services publics) et source d'épanouissement, de développement, et qui permet de vivre dignement de son travail.**

2 choix de société s'opposent :

✓ La société de l'ultralibéralisme qui prône la méritocratie (système dans lequel le mérite détermine la hiérarchie),

la surconsommation, le gaspillage, l'obsolescence programmée et la surproduction.

✓ De l'autre, une société humaine pour que les femmes, les hommes, les enfants puissent mieux vivre avec des droits fondamentaux inaliénables.

Le projet d'accompagnement que la direction impose aux organisations syndicales et aux salariés est une régression de l'activité de l'entreprise, de l'emploi, du pacte social. Les différents accords pluriannuels ont toujours été fondés sur des baisses du niveau de production sur le territoire national avec des conséquences sur l'emploi pour l'ensemble de la filière automobile.

Une fois de plus Renault est revenu sur ses engagements d'activité en lâchant les 350 salariés de la SAM. Cela s'ajoute à la longue liste des fonderies que Renault a sabotées : Fonderies du Poitou, MBF dans le Jura, Liberty Alvanca à Châteauroux, et ses propres fonderies à l'exemple de la Fonderie De Bretagne.

Un comble lorsque l'on sait que Renault a touché en plus des subventions reçues dans le cadre de la relance industrielle, une garantie d'emprunt de 5 milliards d'euros.

En 2013, la direction prévoyait 950 000 véhicules produits en France. En 2016, elle en prévoyait 750 000. Des promesses jamais tenues ! Pour 2024, elle en promet

700 000. Des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient !

Le projet industriel construit par les salariés et la CGT Renault s'oppose à ce fatalisme !

A l'occasion de cet accord il aurait été pertinent de débattre et de trouver une étape intermédiaire permettant de reconquérir de l'activité pour l'ensemble du Groupe Renault.

La CGT revendique également le maintien de la fabrication et des essais de groupe moto propulseur à technologie thermique ainsi que l'affectation de fabrication d'éléments de liaison au sol pour l'ensemble des véhicules produits dans le monde.

Une baisse inédite d'activité dans les ingénieries.

Sans se soucier de l'organisation des activités dans les secteurs tertiaires et ingénierie, la direction engage un plan de suppression d'emplois de 1700 personnes et une profonde transformation des métiers. C'est un vrai aveuglement ! Ne pas prendre en compte la réalité de nos bureaux d'études décentralisés (Rtx), le turn-over, les difficultés à s'approprier les outils et standards d'étude conduit à une surcharge de travail et un surcoût pour l'ingénierie France.

Avant de faire supporter les réductions de coût aux salariés, il serait bien plus judicieux de les écouter et de les entendre. La survie de l'entreprise en dépend !

Pour l'emploi, la CGT propose un départ, une embauche.

La CGT revendique également revenir au rééquilibrage de la sociologie de l'entreprise. Ainsi un technicien doit être remplacé par un technicien. Les salariés doivent avoir un travail qui correspond à leurs qualifications.

Il existe plusieurs solutions pour renforcer les métiers de techniciens (la formation continue ou encore l'alternance). Les entreprises doivent accompagner l'insertion des jeunes et des moins jeunes vers l'emploi.

Précision de la direction concernant l'activité et les sites :

✓ La direction ne s'engage à rien concernant les investissements sur les sites.

✓ Pour la direction, Cléon a pour vocation à terme de rejoindre la filiale « Renault Electricity ».

✓ Pour obtenir de nouvelles affectations, le site du Mans doit améliorer sa compétitivité.

Organisation du Temps de Travail :

La direction fait le choix d'augmenter le temps de travail.

Pour la CGT, cette position est contraire à l'évolution de la société et aux gains de productivité réalisés par les salariés depuis plusieurs décennies.

La CGT revendique :

✓ 32 heures par semaine, sans perte de salaire et sans modulation, pour mieux travailler et travailler tous.

L'accord prévoit le non paiement des temps de pause.

✓ Pour les CDI actuels, une ligne supplémentaire sur la fiche de paie, garantissant le maintien de la rémunération brute.

✓ Les intérimaires et nouveaux embauchés en sont exclus, la direction en fait une affaire de principe.

A l'avenir il y aura donc 2 systèmes de rémunération et par conséquent un risque de modération des augmentations pour les APR sur le complément de carrière, blocs de compétence, pour les ETAM aux promotions.

La CGT revendique 30 minutes de pause dans le temps de travail effectif.

L'accord prévoit également :

✓ 6 samedis travaillés obligatoires.

✓ 1 h de débordement quotidien obligatoire, décidé dans la journée.

✓ La fin des heures de franchise :

- 6 h pour APR & ETAM, dans le CTI
- 4 h pour les cadres, dans le CTC

✓ Heures supplémentaires décomptées à la semaine et rémunérées à 125%.

GEPP :

La Dispense d'Activité pour toutes les catégories socioprofessionnelles de l'ensemble du périmètre.

La CGT déplore que certaines organisations syndicales accompagnent la direction alors que cet accord nous conduit une nouvelle fois vers une régression sociale et une baisse d'activité dans tous nos sites

RECONNAITRE ET PAYER LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES



**Pour l'avenir du Groupe Renault en France,
salariés, prestataires et intérimaires,
faites-vous entendre le :**

Mardi 7 décembre 2021

(jour de relecture de l'accord)